



Non respect du bail par l'agence locative

Par **melimelo_80**, le **30/03/2010** à **11:09**

Bonjour,
Je loue actuellement un studio par l'intermédiaire d'une agence de location. Ce studio avait subi un dégât des eaux avant mon emménagement. Il était habitable mais des travaux restaient à faire sur les murs et le plafond. Seule une petite partie des travaux a été effectuée. Il est indiqué sur le bail que je ne devais payer que 300 euros charges comprises tant que les travaux sur les murs et plafonds n'étaient pas faits. Il est indiqué également que le loyer, une fois les travaux faits, est de 400 euros charges comprises. Mais mon agence me fait payer 400 euros de loyer. Cela fait un an que je demande le remboursement des sommes trop perçues et la modification du loyer mais sans succès. A chaque fois mon interlocuteur me promet le remboursement dans quelques semaines mais quand je rappelle l'interlocuteur n'est plus le même, l'autre ayant quitté l'entreprise selon leurs dires.
Je constate que je ne peux pas négocier paisiblement avec eux, que puis-je faire pour les obliger à me rembourser ?
Merci beaucoup de me répondre, je suis étudiante et mes parents ne peuvent plus m'aider financièrement, cela devient très difficile.
Cordialement.
Amélie

Par **fabienne034**, le **30/03/2010** à **12:05**

Bonjour,
C'est bien mais arrêtez de vous faire gruger !
faites une compensation et arrêtez de payer pour vous rembourser !
N'importe quel juge accepterait une déduction supplémentaire !
Pour tout savoir sur le bail : <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>